

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00238

Numéro SIREN : 530 035 963

Nom ou dénomination : AXELIANA

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2022 sous le numéro de dépôt 13610

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS AXELIANA 1141 CHEMIN DES REGANATS 13170 LES PENNES MIRABEAU	
SIRET 5 3 0 0 3 5 9 6 3 0 0 0 1 2	Mél: remi@jardin-minute.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
Certifié conforme à l'original	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 441 481	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 % 38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %
		PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom / Adresse N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP COMPTA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
JMP AUDIT EXPERTS 1515 chemin du Mont Robert 13290 AIX EN PROVENCE Tél: 04 42 24 52 60			
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 23052022 Lieu: LES PENNES MIRABEAU	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENT CECCALDI	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA
Adresse 1141 CHEMIN DES REGANATS 13170 LES PENNES MIRABEAU

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	MANZO LAURENT COMMERCIAL				30 CH DU GOURBENET 83420 LA CROIX VALMER				
2	CECCALDI ANTONY PRESIDENT				17 IMPASSE DES MIMOSAS 13820 ENSUES				
3	GHIO REMI DIRECTEUR GENERAL				3 RUE DES BLES 13700 MARIGNANE				
4	CONTRAIN ADRIEN RESP DE SITE				274 ROUTE D EGUILLES 13330 PELISSANNE				
5	BAUDIN FREDERIC COORDINATEUR DE PEPINIERE				41 AV DES ROMARINS 13620 CARRY LE ROUET				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	124 511			124 511				124 511	
2	68 244			68 244				68 244	
3	67 738			67 738				67 738	
4	60 280			60 280				60 280	
5	47 283			47 283				47 283	
6									
7									
8									
9									
10									
**	368 055			368 055				368 055	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	8 735
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	4 739
Total	13 474

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2021 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	381 529	- de l'exercice . 2021 . . ⑩	479 601
- de l'exercice précédent ⑩	303 450	- de l'exercice précédent ⑩	504 254
Nom et qualité du signataire CECCALDI ANTONY PRESIDENT		À <u>LES PENNES MIRABEAU</u> , le <u>23/05/2022</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA		1 2		
Adresse de l'entreprise 1141 CHEMIN DES REGANATS 13170 LES PENNES MIRABEAU		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET * 5 3 0 0 3 5 9 6 3 0 0 0 1 2		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	7 884 206
		Fonds commercial (I) AH	AI	170 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	33 231 17 121
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	153 299 44 952
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	240 716 149 446
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	36 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	2 999
		Créances rattachées à des participations BB	BC	342 608
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières * BH	BI	6 195
TOTAL (II) BJ		BK	435 129 769 527	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	465 285
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	31 179 482 348
		Autres créances (3) BZ	CA	50 056
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	355 307	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	3 708	
	TOTAL (III) CJ	CK	31 179 1 356 704	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	466 308 2 126 231	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Désignation de l'entreprise		SAS AXELIANA		Néant ☐ *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 800...)			DA	7 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	780		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	311 474		
	Report à nouveau			DH	321 055		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	354 098		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (II)			DL	995 207		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (III)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	363 253		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	267		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	24 271		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	464 132		
	Dettes fiscales et sociales			DY	271 305		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	7 795		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	1 131 023			
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 126 231			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			Écart de réévaluation libre			1D	
			Réserve de réévaluation (1976)			1E	
			Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	878 270	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA		Néant ☐ *				
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	6 300 108	FB		FC 6 300 108
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF
		FG	130 866	FH		FI 130 866
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 430 974	FK		FL 6 430 974
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP 65 370
	Autres produits (1) (11)					FQ 1 022
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 3 799 881
	Variation de stock (marchandises)*					FT (83 743)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 8 870
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 1 039 266
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 41 726
	Salaires et traitements *					FY 765 657
	Charges sociales (10)					FZ 270 503
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA 73 825
						GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC 28 147
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE 72 062
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 6 016 195	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 481 171
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 4 426
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
	Total des charges financières (VI)					GU 4 426
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV (4 426)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 476 745

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AXELIANA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	100	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	15 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	15 100	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	297	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	14 740	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	15 037	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	63	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices *				HK	122 710	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 512 466	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 158 368	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	354 098	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	81 002
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	8 455
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	SORTIE ET CESSIION CHARIOT DIECI			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REMB BON ECOBUROTIC			14 740	15 000		
AMENDES			282			
REAF TIITRES IMMO			15			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								3		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	178 090	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	50 352	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	176 330	KT		KU	36 661	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	176 192	KW		KX	1 646		
		Matériel de transport *				KY	200 700	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	8 687	LC		LD	2 936		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK	12 000	LL		LM	24 000	
	TOTAL III						LN	624 261	LO		LP	65 243	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	278 279	8V		8W	67 328
Autres titres immobilisés						IP	15	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	21 695	IU		IV	4 500		
TOTAL IV						LQ	299 989	LR		LS	71 828		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 102 339	ØH		ØJ	137 071		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste		par cessation d'un bien ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		1		2				4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV	178 090	LW				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG	50 352	MH			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	14 740	MJ	198 251	MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers				IU		MM	177 838	MN			
		Matériel de transport				IV		MP	200 700	MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	11 624	MT			
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND	36 000	NE				
	TOTAL III				IY		NG	674 764	NH				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7			
		Autres participations				IO		ØX	345 607	ØY			
Autres titres immobilisés				II		2B	15	2C					
Prêts et autres immobilisations financières				I2	20 000	2E	6 195	2F					
TOTAL IV				I3	20 015	NJ	351 802	NK					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	34 755	ØL	1 204 656	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2022

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	6 968	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	6 968	RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	128 830	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	354 336	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	361 304	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non versé (NS + NT + NU)	NY	Total général non versé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AXELIANA		Néant ☐					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	59 946	6U	28 147	6V	56 915	6W	31 179
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	59 946	TY	28 147	TZ	56 915	UA	31 179
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	59 946	UB	28 147	UC	56 915	UD	31 179
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	28 147	UF	56 915				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL	342 608	UM		UN	342 608			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	6 195	UV		UW	6 195			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	37 469		37 469					
	Autres créances clients			UX	476 057		476 057					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	13 526		13 526					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	19 343		19 343					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	17 187		17 187					
	Charges constatées d'avance			VS	3 708		3 708					
	TOTAUX			VT	916 093	VU	567 290	VV	348 803			
RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	363 253		110 500		252 753				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	464 132		464 132						
Personnel et comptes rattachés			8C	111 628		111 628						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	88 637		88 637						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	52 679		52 679						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 361		18 361						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	267		267						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	7 795		7 795						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	1 106 752	VZ	853 999		252 753				
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	140 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	267			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	119 592	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	354 098	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	2 303	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	208	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	282	
	Amendes et pénalités		WJ	282	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	122 710	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
		- imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	479 601	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						16		
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX		
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	I5	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 septies A)	QV		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies C)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 septies C)	1F		Zone franche d'activité NC (art. 44 septies C)	XC	
	Bassin de revitalisation rurale (art. 44 septies D)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 septies D)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septies D)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies I2)	YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YC	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		créance dérogée par la report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies E)	YI		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	479 601		
				déficit (II moins I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	479 601	XO	

Désignation de l'entreprise SAS AXELIANA			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI) K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	57 736
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X	8Y		
	8Z	9A		
	9B	9C		
Provisions pour dépréciation *				
	9D	9E		
	9F	9G		
	9H	9J		
Charges à payer				
	9K	9L		
	9M	9N		
	9P	9R		
	9S	9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne W1		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AXELIANA</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	241 655	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD	241 655				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	367 209		Dividendes	ZE	46 154				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	608 864		Report à nouveau	ZG	321 055				
								ZH	608 864		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 505 532						YQ	384 447			
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	– Sous-traitance						YT	13 002			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 127 058						XQ	129 802			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	16 026			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						VV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	880 436			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 039 266			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	21 018			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	20 708			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	41 726			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	777 202			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	642 557			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	667 505			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1	CHARIOT DIECI 24/11/2021	14 740			14 740
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

SAFEGE - Expert-Comptables - Janvier 2022

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	15 000	260	260			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (C)		260				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (B)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N - 1				
	N - 2				
	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	Sur 10 ans ou sur une durée N - 4				
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> N - 5				
	1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI) N - 6				
	(à préciser) au titre de : N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

□

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

□

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS AXELIANA

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~seize~~ 0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~seize~~ 0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,3% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AXELIANA</u>	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS AXELIANA		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	18,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	6 430 974
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	260
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
		TOTAL 1 OX	6 431 234
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1 022
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	83 743
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
		TOTAL 2 OM	84 765
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	3 914 220
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	731 975
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	120 820
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	72 062
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
		TOTAL 3 OJ	4 839 077
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 676 922
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 676 922
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	/ /
Date de cessation		HR	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

5 3 0 0 3 5 9 6 3 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS AXELIANA

ADRESSE (voie)

1141 CHEMIN DES REGANATS

CODE POSTAL

13170

VILLE

LES PENNES MIRABEAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique GENTILINI

Prénom(s) THOMAS

Nom marital

% de détention

33,00

Nb de parts ou actions

33

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

CHEMIN DE REGANAT

Code Postal

13170

Commune

LES PENNES MIRABEAU

Pays

Titre (2)

M

Nom patronymique CECCALDI

Prénom(s) ANTONY

Nom marital

% de détention

33,00

Nb de parts ou actions

33

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

17

Voie

IMPASSE DES MIMOSAS

Code Postal

13820

Commune

ENSUES LA REDONNE

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

SAS AXELIANA

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 53003596300012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AXELIANA

ADRESSE (voie) 1141 CHEMIN DES REGANATS

CODE POSTAL 13170

VILLE

LES PENNES MIRABEAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	Dénomination	JUANBA		N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	99,00
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	ESPAGNE	
Forme juridique	Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique	Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique	Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique	Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique	Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique	Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays		
Forme juridique	Dénomination			N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :	N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	---	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

(2022)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

SAS AXELIANA

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2022)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS AXELIANA		
1141 CHEMIN DES REGANATS	13170 LES PENNES MIRABEAU	
53003596300012		
4622Z		

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	479 601
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	38 120

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

441 481

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS AXELIANA

Numéro SIRET du principal établissement

53003596300012

Code APE

4622Z

Adresse du siège social si différente

[illegible]

SAS AXELIANA

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

[illegible]

SAS AXELIANA

1141 CHEMIN DES REGANATS

13170 LES PENNES MIRABEAU

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2021

JMP AUDIT EXPERTS

1515 chemin du Mont Robert - Les Milles - 13290 AIX EN PROVENCE

Téléphone 04 42 26 19 53

SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE MARSEILLE

SARL AU CAPITAL DE 100.000 € - RCS AIX EN PROVENCE 491 057 204 00019 – e.mail : jmplanson@jmpauditexperts.fr

SAS AXELIANA

Attestation de présentation

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS AXELIANA pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 30 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	2 126 230,57 Euros
chiffre d'affaires	6 430 974,36 Euros
résultat net comptable	354 097,95 Euros

Fait à AIX EN PROVENCE
Le 02/06/2022

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet JMP AUDIT EXPERTS

SAS AXELIANA

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	8 090	7 884	206	1 122	- 916
Fonds commercial	170 000		170 000	170 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	50 352	33 231	17 121	22 172	- 5 051
Installations techniques, matériel et outillage industriels	198 251	153 299	44 952	47 500	- 2 548
Autres immobilisations corporelles	390 162	240 716	149 446	188 253	- 38 807
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	36 000		36 000	12 000	24 000
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 999		2 999	2 999	
Créances rattachées à des participations	342 608		342 608	275 280	67 328
Autres titres immobilisés				15	- 15
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 195		6 195	21 695	- 15 500
TOTAL (I)	1 204 656	435 129	769 527	741 035	28 492
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	465 285		465 285	381 543	83 742
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	513 526	31 179	482 348	468 673	13 675
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	12 767		12 767	13 206	- 439
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 526		13 526		13 526
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	19 343		19 343	9 475	9 868
. Autres	4 420		4 420	2 920	1 500
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	355 307		355 307	162 664	192 643
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	3 708		3 708	947	2 761
TOTAL (II)	1 387 883	31 179	1 356 704	1 039 428	317 276
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 592 539	466 308	2 126 231	1 780 463	345 768

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 800)	7 800	7 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	780	780	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	311 474	69 819	241 655
Report à nouveau	321 055	241 655	79 400
Résultat de l'exercice	354 098	367 209	- 13 111
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	995 207	687 263	307 944
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	363 253	342 845	20 408
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	267	198	69
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 271	18 574	5 697
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	464 132	498 570	- 34 438
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	111 628	83 135	28 493
. Organismes sociaux	88 637	72 638	15 999
. Etat, impôts sur les bénéfices		44 158	- 44 158
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	52 679	5 337	47 342
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	18 361	20 068	- 1 707
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 795	7 676	119
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 131 023	1 093 199	37 824
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 126 231	1 780 463	345 768

SAS AXELIANA

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	6 300 108		6 300 108	4 731 440	33,15
Production vendue biens					
Production vendue services	130 866		130 866	51 623	153,50
Chiffres d'affaires Nets	6 430 974		6 430 974	4 783 063	34,45
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			65 370	5 839	N/S
Autres produits			1 022	156	555,13
Total des produits d'exploitation (I)			6 497 366	4 789 058	35,67
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			3 799 881	2 886 785	31,63
Variation de stock (marchandises)			-83 743	-56 503	48,21
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 870	3 600	146,39
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			1 039 266	621 918	67,11
Impôts, taxes et versements assimilés			41 726	33 065	26,19
Salaires et traitements			765 657	531 203	44,14
Charges sociales			270 503	191 998	40,89
Dotations aux amortissements sur immobilisations			73 825	64 475	14,50
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			28 147		N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			72 062	12 218	489,80
Total des charges d'exploitation (II)			6 016 195	4 288 759	40,28
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			481 171	500 299	-3,82
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			4 426	4 114	7,58
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			4 426	4 114	7,58
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-4 426	-4 114	7,58
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			476 745	496 186	-3,92

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100	936	- 836	-89,32
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 000	10 000	5 000	50,00
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	15 100	10 936	4 164	38,08
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	297	424	- 127	-29,95
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 740	3 253	11 487	353,12
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	15 037	3 677	11 360	308,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	63	7 259	- 7 196	-99,13
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	122 710	136 236	- 13 526	-9,93
Total des Produits (I+III+V+VII)	6 512 466	4 799 994	1 712 472	35,68
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	6 158 368	4 432 785	1 725 583	38,93
RESULTAT NET	354 098	367 209	- 13 111	-3,57
Dont Crédit-bail mobilier	81 002	13 069	67 933	519,80
Dont Crédit-bail immobilier				

SAS AXELIANA

Annexes 2022

Annexes 2022

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 126 230,57 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 354 097,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

Annexes 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 170 000 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	170 000		170 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	170 000		170 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 204 656 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	178 090			178 090
Immobilisations corporelles	624 261	65 243	14 740	674 764
Immobilisations financières	299 989	71 828	20 015	351 802
TOTAL	1 102 339	137 071	34 755	1 204 656

Amortissements et provisions d'actif = 435 129 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 968	916		7 884
Immobilisations corporelles	354 336	72 909		427 245
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	361 304	73 825		435 129

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires, brevets, licences, Fonds commercial	8 090	7 884	206	Non amortissable
Installations générales, agencements, aménag	170 000	0	170 000	
Installations techniques, mat outillages industriel	50 352	33 231	17 121	
Matériel industriel	198 251	153 299	44 952	
Installations générales, agencements, amén divers	177 838	141 351	36 487	
Matériel de transport	200 700	90 965	109 735	
Matériel de bureau et matériel informatique	11 624	8 399	3 225	
Terrain Espagne Juanba	36 000	0	36 000	
TOTAL	852 854	435 129	417 725	

Etat des créances = 916 093 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	348 803		348 803
Actif circulant & charges d'avance	567 290	567 290	
TOTAL	916 093	567 290	348 803

Provisions pour dépréciation = 31 179 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	59 946	28 147	56 915		31 179
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL	59 946	28 147	56 915		31 179

Produits à recevoir par postes du bilan = 4 420 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	4 420
Disponibilités	
TOTAL	4 420

Charges constatées d'avance = 3 708 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2022 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 7 800 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	78	7 800
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	78	7 800

Etat des dettes = 1 106 752 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	363 253	110 500	252 753	
Dettes financières diverses	267	267		
Fournisseurs	464 132	464 132		
Dettes fiscales & sociales	271 305	271 305		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 795	7 795		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 106 752	853 999	252 753	

Charges à payer par postes du bilan = 188 371 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	42 461
Dettes fiscales & sociales	145 911
Autres dettes	
TOTAL	188 371

Annexes 2022 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes 2022 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 4 420 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais, remises, ristournes à obtenir(40980000000)	4 420
TOTAL	4 420

Charges constatées d'avance = 3 708 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	3 708
TOTAL	3 708

Charges à payer = 188 371 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parv(40810000000)	42 461
TOTAL	42 461

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer(42820000000)	57 736
Autres charges à payer(42880000000)	44 500
Organismes sociaux - charges à payer et produits à recevoir(43800000000)	13 350
Autres charges à payer(43860000000)	17 208
Etat - charges à payer et produits à recevoir(44800000000)	771
Charges à payer(44860000000)	12 346
TOTAL	145 911

Annexes 2022 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 430 974	4 783 063	3 950 295	3 589 734	3 705 037
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	578 780	565 787	381 519	191 552	100 148
c) Impôt sur les bénéfices	122 710	136 236	87 675	9 530	5 867
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	456 070	429 551	293 844	201 082	94 281
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	354 098	367 209	241 655	53 203	44 038
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	765 657	531 203	449 861	385 432	399 348
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	270 503	191 998	156 174	132 589	137 527

Observations complémentaires

Annexes 2022 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
JUANBA	3 000	- 44 221	99.98%	2999	2999	342 608		460 129	- 38 513	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos le 31.12.2021

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Convention en date du 1^{er} Février 2014 avec Monsieur Antony CECCALDI, Président de la société

Location par Monsieur CECCALDI d'un bungalow à la société GAZON MINUTE, devenue AXELIANA en Octobre 2014, pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Le loyer mensuel de ce bungalow s'établit à 250€. La société AXELIANA a constaté une charge de 3 000€ hors taxes dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

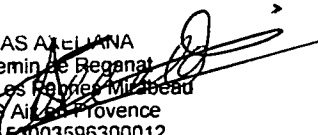
Convention en date du 1^{er} Février 2014 avec Monsieur Rémi GHIO, Directeur de la société

Location par Monsieur GHIO d'un bungalow à la société GAZON MINUTE, devenue AXELIANA en Octobre 2014, pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Le loyer mensuel de ce bungalow s'établit à 250€. La société AXELIANA a constaté une charge de 3 000€ hors taxes dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces deux conventions, approuvées au cours d'exercices antérieurs, ont poursuivi leur effet en 2021.

Le Président


SAS AXELIANA
Chemin de Réganat
13170 Les Pennes Mirabeau
RCS Aix en Provence
Siret 53003596300012
TVA intracommunautaire FR93530035963

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE DU
30 JUIN 2022

L'An Deux Mille vingt-deux, le trente juin aux Pennes Mirabeau à 18h

Les associées de la Société AXELIANA, S.A.S. inscrite au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 530 035 963, sise au Chemin de Réganat - Les Pennes Mirabeau (13170) ont tenu leur assemblée générale.

Associés présents :

Antony CECCALDI 17 impasse des mimosas 13820 ENSUES détient 33 actions, soit 33% des actions.
Rémi GHIO 3 rue des Blés 13700 MARIGNANE détient 34 actions, soit 34% des actions.
Thomas GENTILINI chemin de réganat 13170 LES PENNES détient 33 actions, soit 33% des actions.

Monsieur Antony CECCALDI préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents est propriétaire de 100% des actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes

- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions ;
- un exemplaire des Statuts ;
- les comptes sociaux.

A pris les décisions relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- L'affectation du résultat dudit exercice ;
- L'approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;

Décisions votées en assemblée générale ordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise des rapports, approuvent dans toutes leurs parties lesdits rapports ainsi que le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été établis et leur sont présentés, faisant ressortir un bénéfice net de 354 098 euros. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, ils donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité


RB AC

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent la proposition d'affectation du résultat qui leur ont été présentée et décident d'affecter le bénéfice de 354 097,95 euros net de l'exercice comme suit :

Dividendes bruts : 108 696,00 euros

Report à nouveau : 245 401,95 euros

Le report à nouveau créditeur N-1 : 321 055,02 euros est affecté comme suit :

Autres réserves : 321 055,02 euros,

Ce qui porte le montant total de report à nouveau 245 401,95 euros.

Ce qui porte le montant total de autres réserves à 632 529,45 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions issues de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

ANNEE	MONTANT
2020	46 154 €
2019	0 €
2018	0 €

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires, connaissance prise du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de Commerce, approuvent ledit rapport spécial tel qu'ils leur ont été présenté ainsi que toutes les conventions qui y figurent.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires, conformément aux dispositions issues des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, approuvent que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 CGI à hauteur de 2 793 euros.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder à toutes formalités nécessaires, les décisions ci-dessus étant valablement adoptées conformément aux statuts.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité

B
RG AC

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19H00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède

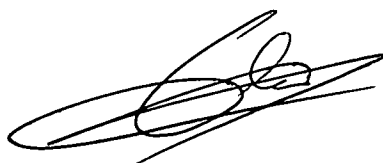
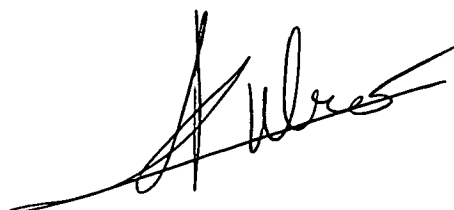
Président de la séance

M. CECCALDI Antony

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ceccaldi' with a stylized flourish at the end.

Les associés

M. GHIO Rémi
M. GENTILINI Thomas

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ghio' with a large loop and a horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gentilini' with a long horizontal stroke at the end.